



Organisation mondiale du commerce
Statut :
■ Membres de l'OMC
■ Observateurs négociant leur accession

Brèves de l'OMC

Février 2020 - n° 02

EDITORIAL

Avec nous, l'Albatros

Jusqu'ici l'on pensait en France que l'Albatros n'inspirait que Baudelaire. Mais nos chercheurs* ont équipé le « prince des nuées » de balises et ainsi pu apporter une première estimation du nombre de bateaux de pêche qui éteignent leurs systèmes d'identification électronique, lorsqu'ils naviguent dans l'océan Austral. Résultat ? L'affaire est loin d'être anecdotique : un tiers des navires arpentant ces eaux, sur plusieurs millions de kilomètres carrés, se rendraient ainsi anonymes. Pratiqueraient-ils une pêche illégale ? Fort soupçon...

Dans le cadre des objectifs planétaires du développement durable, les chefs d'Etats et de gouvernements ont justement demandé à l'OMC de contribuer à éliminer de tels comportements : si des bateaux violent la loi, au risque de l'épuisement des stocks, il faut leur retirer les subventions qu'ils reçoivent. Il y a plus : même si ces navires ont un comportement légal, il faut arrêter de subventionner le développement de surcapacités ou d'activités de surpêche, pour respecter les seuils de renouvellement de la ressource.

L'OMC joue sa crédibilité et peut-être son avenir sur sa capacité à traiter ces questions. L'échéance d'un accord, d'abord fixée à fin 2019, a déjà été dépassée. La prochaine, sa douzième conférence ministérielle en juin 2020, ne laisse aucune échappatoire : il faut réussir.

Cet enjeu vital est pourtant loin d'être encore atteint dans les discussions à Genève. Les négociations demeurent retranchées derrière des positions convenues. Celle de ceux qui accusent l'Europe de vouloir « verdir » à bon compte à l'OMC sa politique de pêche, pourtant massivement régulée et pilotée au moyen des meilleurs systèmes de surveillance des stocks. Celle de ceux qui réclament des flexibilités pour les pays en développement, au nom du droit de la pêche artisanale, mais où certains pourraient vouloir nichier des possibilités de subventionnement incontrôlé pour développer des flottes de bateaux usines...

Les conflits idéologiques ne sont pas absents : y-a-t-il des mauvaises et des bonnes subventions ? L'Europe et plusieurs pays affirment que oui : si un soutien public permet de rendre la pêche plus durable (par exemple en développant l'utilisation de filets sélectifs, ceux qui ne prennent pas les espèces protégées en même temps que le poisson tout venant), alors il faut l'autoriser (« boîte verte »). D'autres, comme les Etats-Unis, estiment au contraire que toute subvention est par nature mauvaise et donc à réduire ou supprimer.

Il s'agit ici de coopérer pour protéger un bien commun, la ressource halieutique. Mais en s'y engageant, chaque pays a encore peur de perdre quelque chose au profit des autres. Ici réside un enjeu fondamental pour l'OMC : cette organisation est-elle capable de dépasser son modèle traditionnel d'échange mercantiliste des concessions économiques pour s'engager dans celui d'efforts conjugués, au service du bien public pour tous ? L'organisation, c'est-à-dire ses membres, joue sur cette question son avenir : tous ceux qui y participent le savent et l'affirment. L'opinion publique jugera aux résultats. Mais à l'heure de ces lignes, loin de suivre l'oiseau, le navire de l'organisation glisse encore sur « les gouffres amers » qu'entrevoit le poète.

Jean-Marie PAUGAM

**Projet «Ocean Sentinel» conduit par le CNRS et de l'Université de La Rochelle, avec l'administration des Terres australes et antarctiques françaises*

NEGOCIATIONS MULTILATERALES

Comité de l'agriculture en session spéciale, les 24 et 25 février 2020

La première partie du comité a permis d'examiner une **communication des Etats-Unis** qui consistait en une analyse des méthodologies retenues par les membres pour calculer et notifier **le soutien des prix**. Elle a montré une certaine hétérogénéité des pratiques (production prise en compte, prix de référence externe utilisé, monnaie utilisée, prise en compte de

l'inflation,...). Le débat suscité a été l'occasion pour plusieurs pays développés de rappeler **l'importance de la transparence et des notifications** alors que l'Inde appelle les pays développés à respecter les délais de notification prévus pour les soutiens internes (3 mois).

Le reste de la réunion a été consacré à l'examen du **rapport du président du comité** sur l'état des lieux de la négociation et les perspectives pour la prochaine ministérielle. Ce rapport appelle les membres à poursuivre leurs travaux mais reste réaliste sur les **résultats envisageables** à la réunion ministérielle. Les divergences restent en effet fortes sur les soutiens internes. Pour l'accès au marché les seuls résultats envisageables concernent la transparence. Les travaux sont également peu avancés sur

les programmes de stockages publics pour sécurité alimentaire et le mécanisme de sauvegarde spéciale.

Lors de l'examen les mêmes débats et opposition peuvent être soulignés. Concernant **les soutiens internes**, le groupe de Cairns appelle à la réduction de l'ensemble des soutiens distorsifs (hors boîte verte) alors que les pays émergents demandent la suppression de la mesure globale de soutien des pays développés et la prise en compte des aides par habitants. Concernant **l'accès au marché** plusieurs membres ont appelé la **simplification des droits de douane** par le passage exclusif à des droits « ad valorem », ce que certains membres considèrent comme une opération coûteuse. Concernant les **restrictions aux exportations** où les principaux sujets sont les notifications des mesures et l'exonération du programme alimentaire mondial, l'Inde a de nouveau refusé de s'engager sur ce dernier point.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

Réunions du groupe de négociation des aides à la pêche, les 6 et 7 février 2020

Les **ACP** y ont présenté une nouvelle version de leur **proposition sur la pêche INN** (illégal non déclarée, non réglementée). Elle consacre la **primauté de l'Etat côtier** dans la détermination des listes INN (un constat de pêche INN par un Etat côtier ne peut être remis en cause par une autre entité : Etat du pavillon,...) et ne comporte plus de référence au respect des lois internationales, aux obligations de transparence et échanges avec l'Etat du pavillon. Ce point a suscité **l'opposition des pays développés** qui considèrent qu'il est nécessaire d'avoir un minimum de garanties sur les procédures de détermination de pêche INN.

Concernant la **surcapacité surpêche** l'UE, le Japon, la Corée et Taiwan ont présenté leur **proposition révisée**. L'approche reste inchangée : interdiction des aides à l'exception d'aides dont l'effet est positif (boîte verte) et des aides dont l'effet potentiellement négatif est annulé par un dispositif de gestion rigoureux. Les critères de la boîte verte ont par contre été durcis et différents points concernant **le traitement spécial et différencié** ont été précisés (périodes de transition limitées à la pêche à petite échelle dans les eaux territoriales et exclusion des membres dont l'activité de pêche dépasse un certain seuil). Cette proposition a à nouveau fait l'objet de **nombreuses critiques**. Plusieurs membres ont notamment souligné la difficulté à définir correctement les **aides exclues des disciplines** (boîte verte). Des pays en développement ont rappelé leur scepticisme concernant l'autorisation des aides à partir du moment où un système de gestion durable existe, eux-mêmes n'ayant pas les moyens de développer de tels systèmes.

Suite à l'inquiétude des membres sur la progression des négociations, le président du groupe de négociation a réuni le 13 mars les **chefs de délégation**. Il y a insisté sur la nécessité d'une mobilisation des membres et annoncé la mise **sur la table d'un texte consolidé pour le mois de Mars et la conception d'un « retro-planning »** incluant une **réunion des hauts-fonctionnaires des capitales avant la conférence ministérielle de juin**. A souligner également lors de cette réunion la reprise par de nombreux membres de leurs demandes (TSD, aides aux carburants...).

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

Initiatives conjointes :

Facilitation de l'investissement pour le développement, le 27 février 2020

Réunion organisationnelle finalement assez longue car il s'agissait de la dernière de l'ambassadeur du Chili actuel coordonnateur. Il a pu accueillir le 100^{ème} membre (Bahrein) de cette initiative, après les Philippines, qui l'avaient rejointe au moment de Davos. Il espère que d'autres membres deviennent signataires : son objectif est d'arriver à 120 membres à CM12. Il laisse à son départ un texte rationalisé qui va servir de base aux négociations à venir qui débiteront le 12 mars prochain avec l'arrivée de son successeur. L'UE a rappelé qu'elle souhaite un résultat qui fasse sens. Un accord complet ne semble pas réaliste à CM12. Une déclaration

politique et un texte aussi finalisé que possible pourraient déjà constituer un résultat positif.

Lors de cette réunion, l'UE a présenté succinctement sa proposition de texte. Elle a été dans l'ensemble bien accueillie. Les membres s'exprimeront lors de la réunion des 12 et 13 mars prochains.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

Commerce électronique, du 11 au 14 février 2020

De retour de Davos où les ministres ont souligné l'importance de cette initiative et réaffirmé leur engagement pour un accord ambitieux, les réunions sur le commerce électronique ont repris à Genève du 11 au 14 février en vue de produire un texte de négociation consolidé et une feuille de route pour conclure ces travaux à CM12. Globalement, les capitales étaient bien représentées à l'exception de la Chine pour cause de coronavirus. Du temps est désormais réservé pour les réunions en « petits groupes » de proposants. L'objectif de ces réunions est de traduire dans les textes les flexibilités exprimées oralement en vue d'avoir un texte aussi consolidé que possible voire agréé entre les proposants d'ici à CM12. L'UE a présidé les réunions sur e-signature et authentification et télécoms, la NZ celle sur la protection du consommateur et la Corée celle sur les SPAM. Globalement, la 1^{ère} impression est bonne sur les petits groupes. Cela a permis de passer des explications à la négociation en limitant le nombre d'alternatives et en réduisant le nombre de parenthèses. En complément, une réunion informelle dite de « transparence » présidée par le Japon a également eu lieu après la plénière d'ouverture sur les thèmes du focus group D (transparence & coopération).

Tout le monde semble bien conscient qu'une conclusion globale à CM12 n'est pas réaliste, pas plus qu'à la fin de 2020 (comme le Commissaire Hogan l'aurait mentionné à Davos). Toutefois, l'objectif demeure d'une déclaration politique positive accompagnée d'un texte aussi « propre » que possible et si possible une feuille de route pour guider les travaux vers un accord.

Les Philippines sont désormais le 83^{ème} participant à cette initiative.

Le rythme de travail a clairement changé mais compte tenu du temps à disposition avant CM12, il faut redoubler d'effort pour arriver à un résultat solide à CM12.

La prochaine session aura lieu du 17 au 20 mars : les focus groups traiteront notamment de commerce sans papier, cyber sécurité, localisation, accès au marché pour les biens et services.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

Réglementation intérieure en matière de services, les 4 février et 26 février 2020

Première réunion à l'OMC depuis le retrait du Royaume-Uni de l'UE. Le RU a pris la parole pour rappeler son attachement au commerce mondial et au multilatéralisme et renouveler son soutien à l'OMC.

Depuis la réunion du 4 décembre dernier, l'Uruguay et Israël ont déposé leurs projets de **liste d'engagements portant à 26 listes** (représentant 53 membres) le nombre total de listes distribuées. Plusieurs membres ont souligné le progrès que représente ce nombre. Comme il l'avait annoncé, le président a « nettoyé » le texte sur les questions non substantielles. Le prochain rendez-vous est fixé au 5 mars prochain.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITES REGULIERES DE L'ORGANISATION

Réunion du groupe informel des micros, petites et moyennes entreprises (MPME), le 25 février 2020

La réunion du groupe de travail informel sur les MPME, n'aura pas permis de finaliser l'examen du paquet de textes pour la conférence ministérielle de Nour Sultan. Il a été noté que l'ensemble des textes allait dans la bonne direction et qu'un accord sur un paquet de textes devrait être envisageable prochainement. La prochaine réunion aura lieu les 26 et 27 mars.

Contact : camille.delavergne@dgtresor.gouv.fr

Le 14^{ème} EPC de l'UE a été suivi avec une grande attention par les Membres de l'OMC : l'UE a en effet reçu plus de 1600 questions écrites de ses pairs et 62 délégations se sont exprimées durant les deux jours d'examen (par comparaison, l'EPC des Etats-Unis en décembre 2018 avait recueilli près de 1700 questions écrites et 66 délégations étaient intervenues).

Cet EPC a mis en lumière le rôle central du commerce international dans l'économie de l'UE et le rôle moteur joué par celle-ci dans une OMC en crise. Comme l'ont relevé la plupart des Membres, **l'UE est le 1^{er} bloc commercial mondial, devant les Etats-Unis, la Chine et le Japon, et le principal partenaire commercial de 80 pays. En 2018, l'UE a représenté 15,7 % du commerce mondial total des marchandises et des services. Le commerce international représente presque 35 % du PIB de l'UE et soutient environ 36 millions d'emplois.**

Les Etats-Unis sont le plus grand marché d'exportation de l'UE pour les marchandises (406 milliards €, soit 21 % des exportations totales en 2018), suivis par la Chine (210 milliards €, soit 11 %) et la Suisse (156 milliards € soit 8 %). **Le principal fournisseur de marchandises de l'UE est la Chine** (395 milliards €, soit 20 % des importations totales en 2018), suivie par les Etats-Unis (267 milliards €, soit 14 %) et la Russie (168 milliards €, soit 8 %). **Dans le domaine des services, les exportations de l'UE sont principalement destinées aux Etats-Unis** (20 %), la Suisse (10 %) et la Chine (4 %), **tandis que les principaux fournisseurs de l'UE sont les Etats-Unis** (20 %), suivis par la Suisse (6 %) et la Chine (3 %).

En 2017, les entreprises de l'UE ont été à l'origine de 7 400 milliards € de stocks d'IED sortants dans le monde principalement à destination des Etats-Unis, de la Suisse, du Canada, de la Chine et du Japon, tandis que les IED en provenance d'entreprises hors UE (Etats-Unis, Suisse, Brésil et Mexique) se sont élevés à 6 300 milliards €.

A ce jour, l'UE a conclu 41 accords de libre-échange avec 72 pays, dont l'accord économique et commercial global avec le Canada appliqué de façon provisoire (certaines dispositions, dont celles relatives aux investissements et à leur système juridictionnel n'entreront en vigueur que lorsque tous les Etats membres les auront ratifiées) et l'accord de partenariat économique avec le Japon entré en vigueur en février 2019. L'UE a également signé des accords de libre-échange et de protection de l'investissement respectivement avec Singapour (2018), le Vietnam et le Mercosur (2019). Des négociations avec l'Indonésie sont également en cours depuis 2016 en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange, de même qu'avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande depuis 2018, la Tunisie depuis 2015 et le Maroc depuis 2013. Enfin, l'UE et les Etats-Unis ont entamé en 2019 des discussions en vue de la conclusion d'un accord commercial bilatéral.

Dans le cadre du système de préférences généralisées, **l'UE accorde des réductions tarifaires partielles ou totales pour l'importation des produits en provenance de pays en développement vulnérables (SPG et SPG +)** et, avec les Etats membres, elle constitue le plus grand donateur du monde d'aide pour le commerce : 14, 5 milliards € en 2017.

Enfin, **la quasi-totalité des Membres a salué le rôle moteur joué par l'UE au sein de l'OMC, soulignant son engagement envers un système commercial multilatéral fondé sur des règles.** L'UE a rappelé à cette occasion son approche globale de la réforme de l'OMC qui repose sur ses propositions visant à redynamiser les négociations, à préserver le système de règlement des différends et à assurer un meilleur suivi des pratiques commerciales de l'ensemble des Membres. Son implication dans les négociations plurilatérales engagées à Buenos-Aires sur la facilitation de l'investissement ou le commerce électronique a également été soulignée par de nombreuses délégations.

Un certain nombre de Membres ont exprimé leurs préoccupations à l'égard des politiques européennes, en particulier **les Etats-Unis qui se sont montrés particulièrement critiques envers les mesures SPS et de politique agricole de l'UE.** Les Américains estiment en effet que les mesures européennes **en matière de pesticides** restreignent les échanges sans justification scientifique ni avantage pour la santé humaine. De même, d'autres mesures non tarifaires entravent, selon eux, l'utilisation d'outils agricoles modernes tels que les biotechnologies, les traitements de réduction des agents pathogènes et les médicaments vétérinaires. Enfin, prenant note de la suppression des quotas laitiers, les Etats-Unis n'en ont pas moins critiqué **les mesures d'intervention de l'UE sur le marché du lait écrémé en poudre entre 2016 et 2019.**

Parmi les autres sujets de préoccupations figuraient **le « Green deal » annoncé par l'UE et le projet de mécanisme d'ajustement carbone aux frontières** qui pourrait constituer, selon certains pays, un risque important de restrictions commerciales supplémentaires sur le marché européen, **les taxes unilatérales sur les services numériques, en particulier la taxe française jugée discriminatoire par les Etats-Unis, la gestion des contingents tarifaires dans le contexte du Brexit, les mesures de défense commerciale** (augmentation des mesures antidumping à l'encontre de la Chine et de la Russie, introduction d'une nouvelle méthode de calcul du dumping, adoption de mesures de sauvegarde dans le secteur de l'acier en réaction aux droits additionnels imposés par les Etats-Unis en 2018), **ou encore les subventions à la pêche.**

S'agissant de ces dernières, l'UE a tout d'abord rappelé **son engagement à mettre en œuvre l'Objectif de développement durable n° 14 à savoir conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.** Elle a ensuite souligné **qu'une vaste majorité des subventions à la pêche accordées au sein de l'UE étaient des subventions positives qui amélioraient réellement la durabilité des stocks,** telles que les subventions destinées à élaborer et à mettre en œuvre des mesures de conservation fondées sur des données scientifiques (notamment par la collecte de données scientifiques) et à améliorer le contrôle et l'application de la réglementation (par exemple, grâce à de meilleurs systèmes informatiques). Enfin, l'UE a évoqué **la proposition ambitieuse qu'elle avait soumise aux Membres de l'OMC qui vise à supprimer les subventions néfastes à la pêche au bénéfice des subventions positives et à mettre en œuvre une gestion adéquate de la pêche.**

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

Conseil des ADPIC, le 6 février 2020

Les positions des Membres sont restées inchangées sur le moratoire sur les plaintes en situation de non-violation qui a été prorogé lors du Conseil général de décembre 2019 jusqu'à la prochaine Conférence ministérielle de juin 2020. Deux séries de consultations ont été organisées par le président du Conseil des ADPIC en janvier 2020 pour tenter d'avancer sur la question de l'applicabilité ces plaintes à l'accord ADPIC, sans enregistrer le moindre résultat. Le président en exercice a souhaité que les discussions s'engagent très rapidement après la nomination de la nouvelle présidence (qui devrait intervenir lors du Conseil général de mars 2020) pour pouvoir formuler des propositions concrètes aux ministres d'ici la Conférence ministérielle.

Les Membres ont poursuivi leurs discussions sur **« Propriété intellectuelle et innovation ».** Ils se sont penchés cette fois-ci sur la thématique suivante : **« Rendre les micro, petites et moyennes entreprises compétitives à l'aide de marques de commerce ».** L'Afrique du sud a engagé un débat sur **« Propriété intellectuelle et intérêt général »**, et plus précisément **sur la relation entre l'accord sur les ADPIC et le droit d'auteur au regard du « triple critère »** qui énonce trois conditions devant être respectées en cas de limitations et exception au droit d'auteur.

Enfin, **un atelier sur la mise en œuvre de l'article 66.2 de l'accord ADPIC relatif au transfert de technologie des pays développés vers les pays les moins avancés** a été organisé par le secrétariat de l'OMC en marge du Conseil : les experts de quinze PMA et de huit pays développés ont ainsi débattu des domaines prioritaires pour le développement technologique, des projets s'y rapportant et de leur expérience en la matière.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

AUTRES ACTIVITES DE LA FRANCE A L'OMC

Visite de M. Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères à Genève, le 24 février 2020

Monsieur Le Drian s'est rendu à Genève le 24 février. Outre notamment ses interventions au conseil des droits de l'homme et à la conférence du désarmement, il s'est entretenu avec Monsieur Roberto Azevêdo, DG de l'OMC qu'il avait précédemment rencontré à Paris en mai dernier. Les thèmes abordés ont porté sur la prochaine conférence ministérielle, la réforme de l'OMC et l'organe d'appel. Le ministre a réaffirmé le soutien de la France au système commercial multilatéral.



M. Jean-Yves Le Drian et M. Roberto Azevêdo

Visite des étudiants de l'Ecole Européenne de Droit de l'Université Toulouse 1 Capitole, le 17 février 2020

A l'occasion d'un voyage d'étude des institutions internationales à Genève, les étudiants de l'Ecole Européenne de droit de l'Université Toulouse 1 Capitole ont été reçus à l'OMC. Ils ont échangé avec des fonctionnaires du secrétariat et le délégué permanent de la France sur les thèmes d'actualité du commerce mondial, des perspectives professionnelles dans les organisations internationales et le travail de représentation de la France à l'OMC, au sein de l'Union Européenne.



CALENDRIER DE L'OMC – MARS 2020

- **02** Réunion informelle du comité de négociations commerciales et des Chefs de délégation
- **02 au 06** Réunion informelle du groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche)
- **03-04** Conseil général de l'OMC
- **04** Session informelle du 25^{ème} anniversaire des accords de l'OMC
- **05** JSI sur la réglementation intérieure
- **05-06** Comité des règles d'origine
- **09** Comité du budget, des finances et de l'administration
- **10** Réunion informelle du comité des sauvegardes
Session d'information - Procédures d'enregistrement et d'accréditation Nour Sultan
- **11** Atelier sur la facilitation de l'investissement - FDI
- **11 et 13** Organe d'examen des politiques commerciales de l'Australie
- **12-13** JSI sur la facilitation de l'investissement pour le développement
- **16-17** Conseil du commerce des marchandises
- **17 au 19** Comité SPS
- **17 au 21** JSI sur le commerce électronique
- **18-20** Organe d'examen des politiques commerciales du Japon
- **19** Sous-comité des pays les moins avancés
- **23** Atelier sur le moratoire du commerce électronique
- **23 au 27** Cluster Services
- **24** Groupe de travail sur l'accession du Belarus (à confirmer)
- **23-26** Série d'ateliers organisés par les membres sur l'environnement, autour de la réunion du comité commerce et environnement (24 et 25 mars)
- **24-25** Comité de l'agriculture
Comité du commerce et de l'environnement
- **25-27** Organe d'examen des politiques commerciales du Zimbabwe
- **26** Comité du commerce et du développement – Session spécifique sur les petites économies
- **26-27** JSI sur les MPMEs
- **30** Organe de règlement des différends

Réunion informelle du groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche)
- **31** Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information

Auteur : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

58 rue de Moillebeau – CP 235 – 1211 Genève 19

Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr

Web : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>

Directeur de publications : Jean-Marie Paugam, Délégué permanent

Réalisation et diffusion : Sandra Dunon – Parution le 02/03/2020